

Date de mise en ligne : -7 JUIL. 2022

CK

Arrêté n°2022\_277

**PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A COMPTER DU 5 JUILLET 2022**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 29 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe,
- Vu l'arrêté n° 2020\_292 du 28 juillet 2020 de Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant suspension du décompte d'inscription sur les listes d'aptitude,
- Vu l'arrêté n° 2021\_303 du 20 août 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne sur épreuves d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la session 2022,
- Vu les listes d'admission dressées par le jury des concours externe, interne et de 3<sup>ème</sup> voie d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en date du 15 juin 2016,
- Vu les listes d'admission dressées par le jury des concours externe, interne et de 3<sup>ème</sup> voie d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en date du 18 décembre 2020,
- Vu les listes d'admission dressées par le jury des concours externe et interne d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en date du 13 juin 2022,
- Vu la liste d'aptitude mentionnée à l'article 10 du décret n° 2007-109 précité,
- Vu l'arrêté n°2022\_268 du 27 juin 2022 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Considérant qu'il convient de radier les lauréats arrivés au terme de leur inscription,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - La liste d'aptitude à l'emploi d'**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE** est mise à jour au 5 juillet 2022 comme suit par ordre alphabétique :

BALOSETTI Lucrèce

BINET Angélique

BARAT-LELOUP Sandrine

BLEUSE Pauline

BEAUFILS Léa

BRUNET Delphine

BERTHOMMIER Jeanne

CABARTIER Mélanie

CHAMOUX Natacha

CHAMPION Stéphanie

CHEVALLIER Claire

COLIN Céline

CORROY Elodie

DA COSTA Anna

DALANCON Angélique

DE SAINT ETIENNE Gwladys

DEVITRY Christelle

DIDON Stéphanie

DORÉ Anaïs

DOREMUS Amélie

DUNEZ Sophie

FOURCART Valentin

FURIER Céline

GEORGES Caroline

GERARD Ludivine

GRZYBOWSKI Roman

HUDREAUX Anaïs

JOSSO Aurore

KIK Vincent

KLEIN Alyzee

LAGNEAU Sabrina

LAMBERT Prescilia

LASSELIN Marie-Christel

LEMOINE Muriel

MAMPEY Amélie

MARTIN Isabelle

MAXEL Charles-Henri

MERLOTTI Carine

MILLOT Prescillia

MONCOURTOIS Claire

MURRU Anne-Camille

NICOLIN Maud

PETOT Muriel

RADET Sandra-Megane

RAMONNET Valérie

RECKOWICZ Manon

REMY Delphine

RICHARD Céline

ROUSSEL Mathieu

SENECTAIRE Marie-Emmanuelle

THOMAS-MATHIEU Katy

TOUSSAINT Guilaine

**ARTICLE 2** - Le Président du Centre de Gestion de l'Aube certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

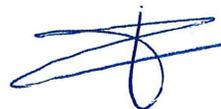
ck.

**ARTICLE 3** - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube,
- diffusé sur le site internet [www.cdg10.fr](http://www.cdg10.fr),
- communiqué à l'ensemble des Centres de Gestion en vertu de l'article 22 du décret n° 2013-593 susmentionné.

Fait à SAINTE SAVINE, le 5 juillet 2022

Pour le Président, par délégation,  
La Directrice,



**Claudine KOLUDZKI**



**IMPORTANT** : toute nomination de personne inscrite sur cette liste doit faire l'objet d'une information ponctuelle auprès du Président du Centre de Gestion.

Date de mise en ligne : **7 JUIL. 2022**

